
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 7 février 2023 à 19 h 30
Salle Madeleine-Lahaye 500, montée de l'Église, L'Île-Bizard**

PRÉSENCES :

Monsieur Richard BELANGER, Conseiller d'arrondissement
Monsieur Stéphane CÔTÉ, Maire d'arrondissement
Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement
Madame Danielle MYRAND, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Alain WILSON, Conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Trevor LANE, Directeur des travaux publics
Monsieur Pierre Yves MORIN, Directeur d'arrondissement
Madame Edwige NOZA, Secrétaire d'arrondissement
Madame Louise RICHARD, Directrice de la culture, sports, loisirs et relations avec les citoyens

Monsieur Michael MCDERMOTT, Chef du poste de quartier 3 au Service de police de la Ville de Montréal.

AUTRE ABSENCE :

Monsieur Sylvain PROVENCHER, Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

10 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 33.

CA23 28 001

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard — Sainte-Geneviève du mardi 7 février 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Annonces du maire

Le maire débute la séance du conseil en invitant la population à profiter de la température hivernale et explique les raisons ayant motivées l'annulation des événements du vendredi 3 et samedi 4 février entourant *L'Hiver B!zard*.

Il poursuit en rendant un fier hommage à monsieur Ken Acton, plus communément appelé « Coach Ken », pour son long engagement communautaire envers les jeunes de l'arrondissement. Son engagement dans le milieu sportif s'étend sur plus de trois décennies avec la *Ligue de hockey du bon vieux temps*. Pour souligner son engagement, le maire d'arrondissement annonce que la patinoire extérieure près du parc Eugène Dostie sera nommée « Coach Ken » et invite monsieur Acton pour une prise de photo officielle avec les membres du conseil d'arrondissement.

Par la suite, un hommage a également été rendu à monsieur Douglas Hurley du Club Optimiste. Le maire d'arrondissement souligne son implication et celle de ses membres et bénévoles du Club Optimiste. De nombreux citoyens de l'arrondissement ont bénéficié de boîtes de denrées alimentaires et ont obtenus les moyens pour se procurer de la nourriture (plus de 20 000,00 \$ de cartes IGA ont été distribuées) grâce au travail de cet organisme. Le maire d'arrondissement invite monsieur Hurley pour une prise de photo officielle avec les membres du conseil d'arrondissement.

Sur une note plus grave, le maire mentionne le décès d'un ancien col bleu de l'arrondissement, M. d'Adélarde Côté. Au nom du conseil d'arrondissement, il présente ses condoléances à la famille et aux proches.

Il remercie les bénévoles de la maison des jeunes de L'Île-Bizard et reconnaît leur travail qui a permis, conjointement avec les services de l'arrondissement, l'ouverture de cette maison.

Il rappelle le service gratuit d'aide au déneigement des entrées de maisons offert notamment aux personnes âgées de l'arrondissement et remercie le Groupe Scout 2^e Saint-Raphaël pour leur générosité.

Le maire souligne que la tenue de la séance du conseil d'arrondissement du mois de juillet aura lieu à la *Résidence Vent de l'Ouest* située sur le boulevard Jacques-Bizard et indique que ce changement n'est pas nouveau et vise à rapprocher les aînés des élus.

Il informe que la Ville de Laval vient d'offrir sa participation au financement de l'étude de faisabilité de la passerelle qui permettra de relier L'Île-Bizard à Laval.

Le maire se joint aux membres du conseil et à la Direction de l'arrondissement pour souligner la *Semaine des enseignantes et des enseignants* à travers la province. Il salue leur dévouement quotidien à l'éducation des jeunes.

En dernier lieu, il signale que le conseil d'arrondissement adoptera une résolution demandant au gouvernement provincial de réévaluer l'emplacement de la future école secondaire dans l'arrondissement, laquelle serait construite en face du Cégep Gérald-Godin dans le secteur de Sainte-Geneviève. Il est d'avis qu'il serait souhaitable de trouver un autre emplacement qui ne portera pas de préjudice aux citoyens de Sainte-Geneviève. Il insiste et attire l'attention sur la préservation de l'authenticité du noyau villageois.

Le maire invite le commandant Michael McDermott, chef du poste de quartier 3, à faire le point sur les derniers développements en matière de criminalité et sécurité publique dans l'arrondissement.

M. McDermott dit quelques mots sur les *Opérations alcools* qui ont eu lieu au début du mois de décembre.

Le second point touche les opérations de déneigement dans l'arrondissement. Il fait état de certains usagers de la route qui ne respectent pas les règles de circulation et la dangerosité lors d'opérations de déneigement. À ce sujet, il précise que son équipe travaille actuellement dans les zones scolaires et les débarcadères problématiques.

Il mentionne le bon bilan de 2022 (diminution des accidents) en matière de sécurité routière et l'affectation de 2 nouveaux agents au début du mois de janvier.

Pour ce qui est des plaintes à l'égard de la circulation, ces 2 agents ont pour mandat de faire le bilan des activités, la validation des plaintes et d'intervenir sur celles qui sont fondées afin d'assurer un suivi. Il clôt ce sujet en précisant que le meilleur endroit pour déposer une plainte demeure le site internet du service de police du poste de quartier 3.

En ce qui a trait à la criminalité, le commandant constate, depuis le début de l'année, une tendance concernant les vols à l'intérieur des véhicules qui soutient-il est stable et il recense peu de vols de véhicules.

Au niveau communautaire, il partage l'information sur le recrutement de patrouilleurs de policiers à vélo pour L'Île-Bizard et Sainte-Geneviève. Ces patrouilleurs seront en poste d'ici l'été prochain.

Pour finaliser son exposé, le commandant énumère les quatre grands axes d'activités contenus dans son plan d'action annuel : le service au citoyen, la sécurité routière, la criminalité et le volet communautaire.

Par la suite, le maire appelle à une période de questions uniquement sur la présentation faite par le commandant Mc Dermott.

Madame Nicole Lemyre explique qu'elle a observé et dénoncé à plusieurs reprises le non-respect de l'interdiction d'arrêt à l'intersection des rues des Prés et Jacques-David et demande à quel moment les policiers agiront et les moyens qui seront mis en place pour modifier le comportement des automobilistes.

Monsieur le maire informe à l'instant du travail conjoint qui se fait actuellement entre le service de police et l'arrondissement afin d'installer un radar mobile près de l'école Jacques-Bizard.

Puis, il précise les règles à observer par les citoyens désirant participer à la période de questions du public.

10 - Période de questions du public

Début : 19 h 54

Madame Nicole Lemyre

- Interdiction de stationnement sur les deux côtés de rues Des Prés et Jacques-David – Pourquoi?
- Quand serai-je informé de la décision rendue?

Monsieur M. Rabhi

- Installation de fosses septiques dans une zone inondable - Plainte.

Madame Françoise Bisutti

- Problème des cerfs de Virginie – Action demandée?

Madame Danielle Messier Trussart

- Remplacement de la toilette sèche - Parc-nature du Bois-de-L'Île-Bizard.

Madame Danielle Archambault

- Déneigement de la rue Dollard bloque les entrées de propriétés – Intervention demandée?

Monsieur Alain Pagé

- Accroissement des taxes municipales.
- Niveau de dépenses en 2022?
- Les 3 plus grands postes budgétaires?
- Plan d'optimisation pour contrôler l'augmentation des dépenses?

Fin : 20 h12

10 - Période de questions des membres du conseil

Aucune question

CA23 28 002

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte Geneviève du mardi 6 décembre 2022.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mardi 6 décembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.05 1239452001

CA23 28 003

Prendre acte du procès-verbal et du compte rendu des comités de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

De prendre acte du dépôt :

- du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du mardi 15 novembre 2022;
- du compte rendu du comité sur la sécurité publique, la circulation et les mesures d'urgence du mercredi 7 décembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.06 1239452002

CA23 28 004

PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE DU 13 AU 17 FÉVRIER 2023

Attendu que la campagne sur les *Journées de la persévérance scolaire (JPS)* regroupant plusieurs partenaires se tiendra du 13 au 17 février 2023 sur la thématique « L'importance de l'entourage - Nos gestes un + pour leur réussite! » et que ces journées se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation collective autour de la persévérance et de la réussite scolaire;

Attendu que l'appui et la présence bienveillante de tous les adultes sont primordiaux dans la réussite scolaire;

Attendu que les élu.e.s municipaux veulent témoigner de leur solidarité et de leur soutien envers les jeunes et envers l'ensemble des intervenant.e.s du réseau de l'éducation;

Attendu que les élu.e.s municipaux collaborent aux efforts de la collectivité montréalaise en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative, entre autres à travers le Mouvement *Réussite éducative : les élu.e.s s'engagent!* de Concertation Montréal;

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Stéphane CÔTÉ

Et résolu :

Que le conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève proclame la semaine du 13 au 17 février 2023 comme celle des *Journées de la persévérance scolaire*;

Que le conseil d'arrondissement exprime unanimement et publiquement la solidarité et le soutien envers les jeunes et envers l'ensemble des intervenant.e.s du réseau de l'éducation;

Que le conseil d'arrondissement appuie la campagne des *Journées de la persévérance scolaire (JPS)* 2023 sur la thématique « L'importance de l'entourage - Nos gestes un + pour leur réussite! » et d'inviter les élu.e.s à y participer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15.01

CA23 28 005

Accorder un contrat à Conception Paysage inc. pour des services professionnels pour l'élaboration des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour le réaménagement du terrain de jeu existant au parc Eugène Dostie dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Dépense totale de 83 724,89 \$, taxes incluses (contrat: 76113,45\$ + contingences 7611,34 \$) - Appel d'offres public # 2023-02 (1 soumissionnaire).

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

1. D'accorder au seul soumissionnaire Conception Paysage inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour des services professionnels pour l'élaboration des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour le réaménagement du terrain de jeu existant au Parc Eugène Dostie dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 83 724,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 2023-02;

2. D'autoriser une dépense de 7 611,34 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1220543007

CA23 28 006

Conclure une entente-cadre avec WSP Canada inc. pour des services professionnels en surveillance des travaux pour le programme de réfection et de développement d'infrastructures sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, pour une période de 2 ans, avec 2 options de prolongation de 12 mois chacune (Montant estimé de l'entente : 694 469,12 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (2022-07S)) - (2 soumissionnaires).

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

1. De conclure une entente-cadre, d'une durée de 2 ans par laquelle WSP CANADA inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville - Arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, sur demande, des services professionnels en surveillance des travaux pour le programme de réfection et de développement d'infrastructures sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, pour une somme maximale de 694 469,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2022-07S.
2. De procéder à une évaluation du rendement de l'adjudicataire;
3. D'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de l'arrondissement, et ce au rythme des besoins à combler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1230543003

CA23 28 007

Conclure une entente-cadre avec MLC Associés pour des services professionnels en conception pour le programme de réfection et de développement d'infrastructures sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, pour une période de 2 ans, avec 2 options de prolongation de 12 mois chacune (Montant estimé de l'entente : 906 520,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (2022-07-2)) - (2 soumissionnaires).

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

1. De conclure une entente-cadre, d'une durée de 2 ans par laquelle MLC Associés, seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville - Arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, sur demande, des services professionnels en conception pour le programme de réfection et de développement d'infrastructures sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, pour une somme maximale de 906 520,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2022-07-2;
2. De procéder à une évaluation du rendement de l'adjudicataire;
3. D'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de l'arrondissement, et ce au rythme des besoins à combler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1230543002

CA23 28 008

Autoriser une dépense additionnelle de 34 492,50 \$ à titre de budget de contingences dans le cadre du contrat accordé à "Les Pavages D'Amour inc.", pour l'exécution des travaux de réfection de bordures et trottoirs dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, majorant ainsi le montant total du contrat de 353 361,30 \$ à 387 853,80 \$ taxes et contingences incluses.

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

1. D'autoriser une dépense additionnelle de 34 492,50 \$ à titre de budget de contingences, pour l'exécution des travaux de réfection de bordures et trottoirs dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, dans le cadre du contrat accordé à « Les Pavages D'Amour inc. » (CA22 28 156), majorant ainsi le montant total du contrat de 353 361,30 \$ à 387 853, 80 \$ taxes et contingences incluses;
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1220543005

CA23 28 009

Résilier le contrat accordé à "Les Pavages D'Amour inc." approuvé par la résolution CA21 28 182 pour des travaux de construction d'un égout pluvial dans les rues Cherrier et Jean-Yves - (Appel d'offres 2019-12)

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Stéphane CÔTÉ

Et résolu :

De résilier le contrat accordé à « Les Pavages D'Amour inc. » approuvé par la résolution CA21 28 182, pour des travaux de construction d'un égout pluvial dans les rues Cherrier et Jean-Yves (Appel d'offres 2019-12).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1220543006

CA23 28 010

Affecter un montant de 200,00 \$ en provenance des surplus du tournoi de golf au profit des organismes communautaires de l'arrondissement pour l'octroi d'une contribution financière à Émilie Rathwell, résidente de l'île Bizard, qui participera au "2023 Jiu Jitsu Pan Games" en Floride en février 2023, conformément aux critères de l'annexe 5 de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

1. D'affecter un montant de 200 \$ en provenance des surplus du tournoi de golf au profit des organismes communautaires de l'arrondissement pour l'octroi d'une contribution financière à Émilie Rathwell, résidente de L'Île-Bizard, qui participera au « 2023 Jiu Jitsu Pan Games » en Floride en février 2023, conformément aux critères de l'annexe 5 de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06 1237146001

CA23 28 011

Autoriser l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève à présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) Volet - Aménagements résilients et autoriser monsieur Hafed Larabi ing. M. ing. à signer tous les documents à cet effet.

ATTENDU QUE l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte Geneviève a pris connaissance du guide du *Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) – volet Aménagements résilients* et s'engage à en respecter toutes les modalités qui lui sont applicables ou qui sont applicables à son projet;

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Stéphane CÔTÉ

Et résolu :

- d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière au volet *Aménagements résilients* du PRAFI;
- d'autoriser monsieur Hafed Larabi ing. M. ing. à signer, pour et au nom de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente;
- que l'arrondissement s'engage à respecter les modalités du guide qui lui sont applicables;
- que l'arrondissement s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer tous les coûts non admissibles au PRAFI associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts, la part des coûts admissibles qui n'est pas subventionnée et qui lui incombe ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien de l'infrastructure ou de l'aménagement subventionné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1230543001

CA23 28 012

Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la réfection des bordures et trottoirs du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) dans l'arrondissement et ce, dans le cadre du programme de réfection mineures de trottoirs (RMT) de l'année 2023 du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR).

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève prenne en charge la conception, la coordination, la réalisation et la surveillance des travaux visant la réfection mineure des bordures et trottoirs (RMT) du réseau routier artériel administratif de la Ville (RAAV), dans l'arrondissement, et ce, dans le cadre du programme de réfection mineure des trottoirs du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) de la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1230543006

CA23 28 013

Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge les activités de marquage de la chaussée jusqu'au 31 décembre 2023 et autoriser une dépense de 132 203,07 \$, t.t.i.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'accepter, en vertu de l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge les activités de marquage de la chaussée jusqu'au 31 décembre 2023 et autoriser une dépense de 132 203,07 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1235880002

CA23 28 014

Modifier le lieu des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour les mois de mars et juillet 2023.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

De modifier le lieu des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du 14 mars et du 4 juillet 2023.

Dates de séances	Heure	Lieu
14 mars 2023	19 h 30	Salle Madeleine-Lahaye
4 juillet 2023	19 h 30	Résidence Vent de l'Ouest

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.04 1232714001

CA23 28 015

Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés, pour la période du 1er au 30 novembre 2022 et du 1er au 31 décembre 2022, en vertu du règlement CA28 0074.

Il est proposé par Stéphane CÔTÉ

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2022 et du 1^{er} au 31 décembre 2022, en vertu du règlement CA28 0074.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.05 1239452003

CA23 28 016

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018), une ordonnance visant à ajouter une interdiction de stationnement du côté Est sur la rue Proulx entre Cherrier et Pierre-Forêt et normaliser les panneaux indiquant le cul-de-sac.

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018), une ordonnance visant à ajouter une interdiction de stationnement du côté Est sur la rue Proulx entre Cherrier et Pierre-Forêt et de normaliser les panneaux indiquant le cul-de-sac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1239413002

CA23 28 017

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018), une ordonnance visant à ajouter une interdiction d'arrêt dans le croissant intérieur du 571 Chèvremont.

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018), une ordonnance visant à ajouter une interdiction d'arrêt dans le croissant intérieur du 571, rue Chevremont.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1239413004

CA23 28 018

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018), une ordonnance visant à ajouter une interdiction de stationnement entre le 421 et 417 J.-O.- Nantel et devant le 422 J.-O.- Nantel.

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018), une ordonnance visant à ajouter une interdiction de stationnement entre le 421 et 417 J.-O.- Nantel et devant le 422 J.-O.- Nantel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1239413003

CA23 28 019

Avis de motion à un règlement modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet d'apporter des modifications aux normes sur les abris d'auto temporaires.

Avis de motion est donné par le conseiller d'arrondissement monsieur Richard Bélanger, en vue de la présentation, du dépôt et de l'adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, d'un règlement modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet d'apporter des modifications aux normes sur les abris d'auto temporaires.

40.04 1237905002

CA23 28 020

Adoption - Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des membres de comités (CA28 0080)

ATTENDU l'avis de motion donné du règlement sur le code d'éthique et de déontologie des membres de comités, à la séance du conseil d'arrondissement du 6 décembre 2022 par sa résolution CA22 28 281;

ATTENDU le dépôt du projet de ce règlement à la séance du conseil d'arrondissement du 6 décembre 2022 par sa résolution CA22 28 281;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'adopter, le règlement sur le code d'éthique et de déontologie des membres de comité (numéro CA28 0080).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1229606013

CA23 28 021

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA28 0025) de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de dérogation mineure à l'égard de la propriété sise au 3069, rue Cherrier composée des lots existants 4 298 073 et 4 298 071 du cadastre du Québec à l'effet d'autoriser la création du lot projeté no 6 551 204 dont la profondeur sera inférieure de 19,43 mètres à la norme prescrite à 45 mètres de l'article 20 relative aux lots situés à l'intérieur d'un corridor riverain faisant partie intégrante du Règlement de lotissement CA28 0024

Le maire d'arrondissement, monsieur Stéphane Côté, cède la parole au conseiller en aménagement, monsieur Michael Ledoux pour expliquer la teneur de la demande de dérogation mineure. Par la suite, il invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

ATTENDU QUE conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1) un avis public est paru sur le site Internet de l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève le 23 janvier 2023.

Il est proposé par Stéphane CÔTÉ

appuyé par Richard BELANGER

De refuser, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA28 0025) de l'arrondissement L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, la dérogation mineure à l'égard de la propriété sise au 3069, rue Cherrier composée des lots existants 4 298 073 et 4 298 071 du cadastre du Québec à l'effet d'autoriser la création du lot projeté no 6 551 204 dont la profondeur sera inférieure de 19,43 mètres à la norme prescrite à 45 mètres de l'article 20 relative aux lots situés à l'intérieur d'un corridor riverain faisant partie intégrante du Règlement de lotissement CA28 0024 sous les conditions suivantes :

- QUE l'établissement des services d'aqueduc et d'égout en bordure de la rue Cherrier soient réalisés ou que le règlement décrétant leur installation soit en vigueur ;
- QUE le lot projeté no 6 551 206 du plan cadastral parcellaire no 220410 d'une superficie de 272,2m² correspondant à une partie du lot existant no 4 297 988 du cadastre du Québec soit acquis et joint au lot projeté 6 551 205;

- QUE le lot no 4 298 071 du cadastre du Québec soit joint au lot projeté no 6 551 204 du plan cadastral parcellaire no 220410;
- QUE l'ensemble des conditions à la présente résolution doivent être atteintes pour une période valide 5 ans. Dans le cas contraire, la présente dérogation devient nulle et non avenue.

Le maire d'arrondissement, monsieur Stéphane Côté, motive le refus notamment parce que le lot visé est actuellement conforme et qu'il n'est pas requis de déroger aux normes. Par ailleurs, le conseiller d'arrondissement, monsieur Richard Bélanger, estime que la dérogation est trop importante pour être considérée comme une dérogation mineure.

Ces précisions fournies, le maire d'arrondissement demande le vote enregistré sur cette résolution.

La secrétaire d'arrondissement fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit:

VOTE

Votent en faveur: Mesdames Suzanne MARCEAU et Danielle MYRAND, messieurs Richard BÉLANGER, Stéphane CÔTÉ et Alain WILSON (5)

Vote contre: -

Résultat: En faveur: 5
Contre: Aucun membre du conseil

La secrétaire d'arrondissement, déclare l'item 40.06 adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

40.06 1227905050

CA23 28 022

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA28 0025) de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de dérogation mineure à l'égard de la propriété sise au 947, 4e avenue composée du lot no 4 589 471 du cadastre du Québec à l'effet de régulariser l'implantation d'une piscine creusée dont la distance entre la ligne arrière et sa paroi est inférieure de 0,44 mètre à la norme prescrite à 1,5 mètre à l'article 136 partie intégrante du Règlement de zonage CA28 0023.

Le maire d'arrondissement, monsieur Stéphane Côté, cède la parole au conseiller en aménagement, monsieur Michael Ledoux pour expliquer la teneur de la demande de dérogation mineure. Par la suite, il invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

ATTENDU QUE conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1) un avis public est paru sur le site Internet de l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève le 23 janvier 2023.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA28 0025) de l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, la dérogation mineure à l'égard de la propriété sise au 947, 4^e avenue composée du lot no 4 589 471 du cadastre du Québec à l'effet de régulariser l'implantation d'une piscine creusée dont la distance entre la ligne arrière et sa paroi, est inférieure de

0,44 mètre à la norme prescrite à 1,5 mètre à l'article 136, partie intégrante du Règlement de zonage CA28 0023 sous la condition suivante :

- QUE lorsque la piscine creusée sera démolie/retirée, la présente dérogation mineure devienne nulle et non avenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1227905049

CA23 28 023

Statuer sur le renouvellement d'un permis d'occupation permanente du domaine public en faveur du propriétaire du 224 rue du Pont, L'Île-Bizard.

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Stéphane CÔTÉ

Et résolu :

D'autoriser l'occupation permanente du domaine public en faveur du propriétaire du 224 rue du Pont, L'Île-Bizard, pour deux ans selon les modalités suivantes:

- 1) L'occupation débutera lorsque les frais seront acquittés.
- 2) L'occupant doit maintenir le terrain en bon état de propreté :
 - il doit prendre les mesures nécessaires afin d'éviter la boue;
 - seul le stationnement temporaire de véhicules est autorisé en cour avant;
 - la cour latérale pourra servir d'entreposage extérieur conformément à la réglementation.

Le non-respect de ces conditions entraînera l'annulation de cette autorisation, sans remboursement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1239413001

CA23 28 024

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin d'autoriser la construction d'un garage détaché en cour latérale gauche situé au 510, rue Cherrier au lot no. 4 589 384 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'accepter, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la construction d'un garage détaché en cour latérale gauche situé au 510, rue Cherrier au lot no. 4 589 384 du cadastre du Québec sous les conditions suivantes :

- QUE la façade avant du garage projeté soit recouverte au 1/3 de maçonnerie en bas du mur;
- QU'un élément décoratif soit ajouté sur la partie supérieure du mur pignon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1229606014

CA23 28 025

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de proposer un parement extérieur autre que celui accepté à la résolution no CA19 28 180 pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur la propriété située à l'adresse sise au 15 055, boulevard Gouin Ouest correspondante au lot no 1 844 061 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'accepter, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, un parement extérieur autre que celui proposé à la résolution no CA19 28 180 de la nouvelle résidence unifamiliale isolée située au 15 055, boulevard Gouin Ouest composée du lot no 1 844 061 du cadastre du Québec, sous les conditions suivantes :

- QUE le permis de construction soit valide jusqu'au 1^{er} novembre 2023;
- QUE les travaux débutent dans les 3 mois qui suivent la date de délivrance du permis;
- QU'une garantie financière de 20 000 \$ soit déposée avant l'émission du permis;

Le conseil d'arrondissement souhaite que toutes les problématiques en lien avec la construction de la nouvelle résidence soient résolues d'ici le 1^{er} novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1239606001

CA23 28 026

Nomination des membres du comité sur les finances et l'administration, conformément au Règlement sur les comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève CA28 0075.

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'approuver, pour la période du 10 février 2023 au 10 février 2024, la nomination des membres suivants au comité sur les finances et l'administration :

monsieur Stéphane Côté, maire d'arrondissement à titre de président;
monsieur Alain Wilson, conseiller d'arrondissement, à titre de membre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1232714002

Dépôt de documents – NOVEMBRE 2022 / DÉCEMBRE 2022

1. Rapports

- Rapport mensuel - revenu ;
- Rapport budgétaire - sommaire ;
- Virements PDI;
- Virements – Budget de fonctionnement;
- Liste des permis émis – occupation;
- Liste des permis émis – construction;
- Liste des permis émis – lotissement.

2. Lettre d'appui de la Ville de Laval pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'une passerelle reliant L'Île-Bizard à Laval.

60.01

CA23 28 027

Demander à la Société québécoise des infrastructures et au Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys de reconsidérer un autre emplacement que celui proposé à Sainte-Geneviève pour la construction d'une nouvelle école secondaire.

Il est proposé par Stéphane CÔTÉ

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

De demander au Ministère de L'Éducation, du loisir et du Sport, à la Société québécoise des infrastructures et au Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys de reconsidérer la localisation de l'école;

De tenir compte de la perte d'identité québécoise propre aux quelques villages restant sur l'île de Montréal, dont celui du bastion francophone de l'ouest de l'île;

De considérer la production d'une étude sur les modes de déplacement et la sécurité des piétons et cyclistes;

De demander aux autorités compétentes de se réunir le plus rapidement possible pour réévaluer les options de localisation;

De transmettre cette résolution aux autorités concernées, soit le Premier Ministre du Québec, monsieur François Legault, le député de la circonscription de Nelligan monsieur Monsef Derraji, la directrice de la gestion de projets Ouest 6, de la Société québécoise des infrastructures, madame Janie Berthiaume, ainsi qu'au Conseil du Patrimoine, au Comité Jacques-Viger de la Ville de Montréal et au Directeur général du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, monsieur Dominic Bertrand.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01 1237905001

CA23 28 028

Levée de la séance

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 7 février 2023 à, 20 h 47.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.02

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

Stéphane CÔTÉ
Maire d'arrondissement

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 14 mars 2023.